

Compte rendu de séance

Séance du 8 Septembre 2021

L' an 2021, le 8 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : COSSIA Gaëlle, GUERINEAU Marine, PILLOY Marie-Pierre, MM : BECHAC Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, FORMONT Vincent, IMBAULT Thierry, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Absent(s) ayant donné procuration : Mme METAYER Harmonie à M. FORMONT Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 01/09/2021

Date d'affichage : 01/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers le : 09/09/2021

et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

- DENONCIATION DU CONTRAT APPROLYS CENTR'ACHATS (D_2021_023)
- CHOIX POUR L'INSTALLATION DU NOUVEAU COPIEUR (D_2021_024)
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOÏRET AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE DE CROTTES (D_2021_021)
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOÏRET AU TITRE DE L'AIDÉ AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR LES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU SUR LE DOMAINE PUBLIC (D_2021_022)

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 07 juillet dernier qui est adopté à l'unanimité des présents.

DENONCIATION DU CONTRAT APPROLYS CENTR'ACHATS (D 2021 023) :

Considérant la délibération n° 2020_035 du 02/07/2020 qui nommait Monsieur DA SILVA Norbert comme représentant de la commune auprès d'Approlys Centr'Achats,

Considérant que Monsieur DA SILVA Norbert, lors de la dernière assemblée d'APPROLYS Centr'Achats, a constaté que la structure de notre commune n'était pas adaptée à ce groupement d'achats,

Monsieur le Maire propose de résilier le contrat qui lie la commune à APPROLYS Centr'Achats. Celui-ci devant être résilié au moins quatre mois avant la clôture de l'exercice budgétaire, la résiliation du contrat ne sera donc effective qu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de résilier le contrat avec APPROLYS Centr'Achats au 31 décembre 2022.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

CHOIX POUR L'INSTALLATION DU NOUVEAU COPIEUR (D 2021 024) :

Considérant que le contrat de location signé avec REX ROTARY en 2016 arrive à échéance le 31 décembre 2021,

Vu les propositions de contrats faites par REX ROTARY et KONICA MINOLTA (DACTYL) pour la location ou l'achat d'un copieur neuf ou reconditionné,

Monsieur le Maire rappelle que la commune loue un copieur reconditionné de chez REX ROTARY pour un montant de 219,80 € HT/trimestre sur une base de 4000 copies noires et 800 copies couleurs. Le coût supplémentaire des copies est de 0.0070 €/copie noir et 0.059 €/copie couleur.

Monsieur le Maire présente les différentes propositions faites sur une base 3000 copies noires et 1500 copies couleurs :

LOCATION

	FOURNISSEURS	PRIX HT/TR	COPIE NOIR SUPPLT	COPIE COULEUR SUPPLT
NEUF	REX ROTARY	336,00	0,0040	0,0400
	DACTYL	273,71	0,0040	0,0400
RECONDITIONNE	REX ROTARY	225,00	0,0060	0,0500
	DACTYL	166,34	0,0040	0,0400

ACHAT

	FOURNISSEURS	PRIX HT	COPIE NOIR SUPPLT	COPIE COULEUR SUPPLT	FORFAIT MAINTENANCE/ TR
NEUF	REX ROTARY	3793,00	0,0040	0,0400	132,00
	DACTYL	3341,00	0,0040	0,0400	96,06
RECONDITIONNE	REX ROTARY	1442,00	0,0060	0,0500	147,00
	DACTYL	1343,00	0,0040	0,0400	96,06

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de souscrire un contrat de location pour un copieur reconditionné avec KONICA MINOLTA (DACTYL) pour un montant de 166.34 € / Trimestre.

- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020 (RPQS) :

Monsieur le Maire présente le RPQS de l'exercice 2020. Il fait remarquer aux membres du conseil municipal que les pertes, correspondant à la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé, est de 7 612 M2. Après vérification auprès des différents compteurs du château d'eau, il s'avère que les pertes se situent sur le réseau de Crottes. Monsieur le Maire propose de faire des travaux (installation de vannes, de purges, ...) sur le réseau afin de pouvoir déterminer l'emplacement des fuites. Le RPQS pourra être approuvé à la prochaine réunion de conseil après avoir eu l'accord du Conseil Départemental sur le rapport établi.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PANNEAUPOCKET :

Monsieur le Maire rappelle que l'application PanneauPocket permet de diffuser des informations et des alertes afférentes à la sécurité des administrés par le biais d'une application téléchargeable sur les téléphones portables. Celle-ci étant utilisée par un certain nombre de personnes, Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement qui arrive à échéance dans quelques jours. Les tarifs TTC d'abonnements proposés sont les suivants :

FORMULE	PRIX STANDARD	TARIF POUR LES MEMBRES A L'AMRF
1 AN	180 €	130 €
2 ANS	360 € + 1 Trimestre supplémentaire offert	260 € + 1 Trimestre supplémentaire offert
3 ANS	540 € + 1 Semestre supplémentaire offert	390 € + 1 Semestre supplémentaire offert

Monsieur le Maire précise que la commune adhère à l'AMRF. Par conséquent, la commune bénéficie du tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite souscrire à un abonnement de 3 ans au prix de 390 € TTC avec 1 semestre supplémentaire offert.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE DE CROTTES (D 2021 021) :

Considérant que des travaux de maçonnerie doivent être entrepris dans l'église de Crottes-en-Pithiverais,

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise LALUQUE FILS pour un montant de 5 961.15 € HT correspondant à des travaux intérieurs et extérieurs de l'église.

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000€ HT est susceptible d'être accordée par le Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de LALUQUE FILS pour réaliser les travaux à l'église de Crottes pour un montant total de 5 961.15 € HT,
- décide de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonné à 20 000€ HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante sur une base de 2 384,46 € H.T.,
- charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal sollicite une autorisation de préfinancement de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DE L'AIDE AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION POUR LES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU SUR LE DOMAINE PUBLIC (D 2021 022) :

Dans le cadre de l'installation des compteurs d'eau sur le domaine public, il a été programmé pour l'année 2021, le remplacement de 4 compteurs d'eau, de la création d'une purge en bout de ligne et l'installation de 3 vannes de sectionnement sur la commune,

Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise ROGUET de chiffrer l'ensemble de ces travaux afin d'améliorer la qualité du réseau. Le montant total de ces travaux s'élève à 17 813.00 € H.T.,

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une subvention à hauteur de 40% d'une dépense annuelle plafonnée à 20 000 € HT est susceptible d'être accordée par le Département du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les devis de l'entreprise ROGUET pour réaliser les travaux sur le réseau d'eau pour un montant total de 17 813.00 € HT,

- **DECIDE** de solliciter l'attribution de cette subvention représentant 40% d'un montant de travaux plafonnés à 20 000€ HT et s'engage à financer la quote-part communale correspondante. Il décide d'inscrire à cette demande l'opération de travaux sur le réseau d'eau pour un montant de 7 125.20 € H.T.,

- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Le Conseil Municipal sollicite une autorisation de préfinancement de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRES DIVERSES :

- **Taxes Foncières Bâties sur construction nouvelle** : Suite à la réforme de la taxe d'habitation, le conseil municipal a la possibilité de modifier le pourcentage d'exonération des taxes pour 2 ans des constructions nouvelles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite maintenir l'exonération totale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur la base communale des locaux d'habitation pour les 2 premières années,

. **Décoration de Noël** : Présentation du devis DECOLUM pour un montant de 1308.50 € HT comprenant la fourniture d'une guirlande glace Led blanche, un "Joyeuses Fêtes" sur la mairie de Crottes ainsi qu'une guirlande glace Led blanche pour Teillay et une étoile en relief pétillant 3D à installer sur la place de l'église. Après concertation, le conseil municipal abandonne l'idée de l'étoile en relief et demande que le fournisseur envoie à la fois un devis sans l'étoile et les maquettes de mise en situation sur chaque mairie comme il avait promis,

. **Logement de Crottes** : Réparation des différentes portes du logement, présentation de devis de l'Entreprise SEVIN pour un montant de 2 644.74 € HT pour la réfection de l'entrée et la cage d'escalier permettant l'accès au logement,

. **CCPNL** : Mouvement de personnel dans différents services,

. **Eclairage public** : Rallonger la durée de l'éclairage public du soir pour l'été prochain,

. **Aire de Jeux** : Contrôle de conformité qui sera réalisé le 23 septembre,

. **Logement de Teillay** : ADIL viendra le 13 septembre pour établir un diagnostic énergétique,

. **Bureau de vote de Teillay** : Réalisation d'un sondage auprès des électeurs de Teillay pour savoir s'ils souhaitent le maintien du bureau de vote de Teillay ou le regroupement avec le bureau de vote de Crottes,

. **Hommage postum à M. GODEAU** : M. Norbert DA SILVA propose qu'une gerbe (ou autre) soit déposée sur la tombe de M. Marcel GODEAU, ancien conseiller municipal et adjoint, décédé en juin dernier. Les conseillers sont appelés à donner leur avis sur cette proposition. Résultat : Ne rien faire : zéro voix ; Gerbe financée par la Commune : 2 voix ; Gerbe financée à titre personnel par des conseillers : 4 voix ; Abstentions : 5 voix.

Séance levée à : 23:30

En mairie, le 29/09/2021

Le Maire

Daniel POINCLoux

